

# COMMUNE DE BROQUIES

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 14 décembre 2020 à 20h30

Présents : **12** : M Jean-Luc CRASSOUS, M Christian BRENGUES, M Bernard MARITAN, M Claude REYNES, M Christian SERIN, M Jacques ANTONIN, M André GAVALDA, Mme Sylvie GENIEYS, M Maxime REYNES, Mme Emeline TAURIAC, M Gilbert TOULOUSE, Mme Céline POINDRON

Absent excusés : M Alain AMIDIEU, Mme Sammy QUERALT, Mme Julie BOSC

### Votants : 12

Le quorum étant atteint , Mr CRASSOUS, Maire, ouvre la séance, désigne M Christian BRENGUES secrétaire de séance et rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 14/09/20
- Adhésion au SPANC
- Révision du tarif de l'assainissement collectif
- Subvention prévention routière
- Acquisitions biens immobiliers
- Inscription au PDIPR
- Signature de promesses foncières pour le projet de renouvellement d'une centrale éolienne de production d'électricité sur la Commune
- Décisions Modificatives (DM)

### 1 Approbation du compte rendu du 14/09/2020

Le compte rendu est validé en séance.

### 2 Adhésion au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

M Laurent DANNEVILLE présente le SPANC, ses missions et sa gouvernance dans le cadre de la réglementation en vigueur sur l'assainissement non collectif.

Après délibération, l'adhésion au SPANC est soumise au vote :

**Pour : 9 voix            Abstention : 3 voix**

### 3 Révision du tarif d'assainissement collectif

Après une première tranche de travaux dans les années 2010 sur le village de Broquiès, les réseaux d'eau potable, d'assainissement, d'électrification et de téléphonie vont être poursuivis en 2021 avec objectif premier de rendre conforme l'assainissement sur l'ensemble du village. Dans le cadre de ces travaux, un embellissement de la voirie sera réalisé notamment sur la

zone du Balat. Ces travaux terminés, le projet de mise en conformité de l'assainissement se poursuivra les années suivantes sur les hameaux de Cussac, La Cazotte et Broquiès le vieux.

La gestion financière de l'eau et de l'assainissement doit, de part la Loi, être équilibrée : les recettes doivent compenser les dépenses, aussi le Conseil Municipal a mené une analyse afin de statuer sur le futur prix de l'assainissement facturé aux abonnés, prix qui doit permettre de réaliser les investissements listés ci-dessus.

Cette analyse est présentée ci-dessous :

<b>scénarii de financement des travaux</b>						
	<b>Capacité de financement</b>	<b>annuité emprunt 30 ans</b>	<b>annuité emprunt 40 ans</b>	<b>annuité emprunt 50 ans</b>	<b>marge restante maximale</b>	<b>viabilité du scénario</b>
<b>Actuel</b>	9530	-34 962,72 €	-28 067,37 €	-23 990,47 €	-14 460,47 €	non
<b>scénarii pour une subvention agence de l'eau de 30 %: prix du m3 base à 1€75</b>						
<b>scénario 1</b>	18818	-24 473,91 €	-19 647,16 €	-16 793,33 €	2 024,67 €	emprunt 50 ans
<b>scénario 2</b>	20108	-24 473,91 €	-19 647,16 €	-16 793,33 €	3 314,67 €	emprunt 40 ans
<b>scénario 3</b>	21398	-24 473,91 €	-19 647,16 €	-16 793,33 €	4 604,67 €	emprunt 40 ans
<b>scénario 4</b>	22688	-24 473,91 €	-19 647,16 €	-16 793,33 €	5 894,67 €	emprunt 40 ans
<b>scénario 5</b>	23977	-24 473,91 €	-19 647,16 €	-16 793,33 €	7 183,67 €	emprunt 40 ans
<b>scénarii pour une subvention agence de l'eau de 25 %: prix du m3 base à 1€50</b>						
<b>scénario 6</b>	14948	-26 222,04 €	-21 050,53 €	-17 992,86 €	-3 044,86 €	non
<b>scénario 7</b>	16238	-26 222,04 €	-21 050,53 €	-17 992,86 €	-1 754,86 €	non
<b>scénario 8</b>	17528	-26 222,04 €	-21 050,53 €	-17 992,86 €	-464,86 €	non
<b>scénario 9</b>	18818	-26 222,04 €	-21 050,53 €	-17 992,86 €	825,14 €	emprunt 50 ans
<b>scénario 10</b>	20107	-26 222,04 €	-21 050,53 €	-17 992,86 €	2 114,14 €	emprunt 50 ans

**Les besoins de financement : pour l'ensemble du projet, le montant des travaux s'élève à 839659€**

Les scénarii 1 à 10, sont expliqués dans le tableau suivant qui présente les prix de l'assainissement vus de l'abonné.

La capacité de financement représente la recette disponible de la commune après soustraction des frais d'exploitation et de maintenance des réseaux.

Le scénario est jugé viable en dernière colonne si les capacités de financement sont à même de rembourser les annuités d'emprunt.

Les subventions de l'agence de l'eau pour la réalisation des travaux sont calées sur le prix final facturé à l'abonné :

Si le prix final est inférieur à 1€50, pas de subvention.

Si le prix final est supérieur ou égal à 1€50 et inférieur à 1€75, l'agence de l'eau finance 25% des travaux.

Si le prix final est supérieur ou égal à 1€75, l'agence de l'eau finance 30 % des travaux.

Le prix de l'assainissement vu de l'abonné :

### prix de l'assainissement vu de l'abonné

	abonnement	prix/m3 taxe agence comprise	prix moyen total/an 60 m3	prix moyen total/an 120 m3	prix moyen total/an 180 m3	prix/m3 base 120 m3
<b>actuel</b>	48,00 €	0,85 €	99,00 €	150,00 €	201,00 €	1,25 €
<b>scénarii pour une subvention agence de l'eau de 30 %: prix du m3 base à 1€75</b>						
<b>scenario 1</b>	60,00 €	1,25 €	135,00 €	210,00 €	285,00 €	1,75 €
<b>scenario 2</b>	70,00 €	1,17 €	140,00 €	210,00 €	280,00 €	1,75 €
<b>scenario 3</b>	80,00 €	1,08 €	145,00 €	210,00 €	275,00 €	1,75 €
<b>scenario 4</b>	90,00 €	1,00 €	150,00 €	210,00 €	270,00 €	1,75 €
<b>scenario 5</b>	100,00 €	0,92 €	155,00 €	210,00 €	265,00 €	1,75 €
<b>scénarii pour une subvention agence de l'eau de 25 %: prix du m3 base à 1€50</b>						
<b>scenario 6</b>	60,00 €	1,00 €	120,00 €	180,00 €	240,00 €	1,50 €
<b>scenario 7</b>	70,00 €	0,92 €	125,00 €	180,00 €	235,00 €	1,50 €
<b>scenario 8</b>	80,00 €	0,83 €	130,00 €	180,00 €	230,00 €	1,50 €
<b>scenario 9</b>	90,00 €	0,75 €	135,00 €	180,00 €	225,00 €	1,50 €
<b>scenario10</b>	100,00 €	0,67 €	140,00 €	180,00 €	220,00 €	1,50 €

Les tarifs présentés comprennent les taxes agence de l'eau qui sont de 0€25/ m3

Les recettes Assainissement vu de la commune :

### recette assainissement vue de la commune

	nbre d'abonnés	recettes abonnements	recette conso moyenne annuelle 15480 m3	recette totale annuelle	coût d'exploitation assainissement (base 2020)	capacit de financem
<b>Actuel</b>	258	12384	9288	21672	12142	9530
<b>scénarii pour une subvention agence de l'eau de 30 %: prix du m3 base à 1€75</b>						
<b>scenario 1</b>	258	15480	15480	30960	12142	18818
<b>scenario 2</b>	258	18060	14190	32250	12142	20108
<b>scenario 3</b>	258	20640	12900	33540	12142	21398
<b>scenario 4</b>	258	23220	11610	34830	12142	22688
<b>scenario 5</b>	258	25800	10320	36120	12143	23977
<b>scénarii pour une subvention agence de l'eau de 25 %: prix du m3 base à 1€50</b>						
<b>scenario 6</b>	258	15480	11610	27090	12142	14948
<b>scenario 7</b>	258	18060	10320	28380	12142	16238
<b>scenario 8</b>	258	20640	9030	29670	12142	17528
<b>scenario 9</b>	258	23220	7740	30960	12142	18818
<b>scenario 10</b>	258	25800	6450	32250	12143	20107

Sur la base de cette analyse, et après discussion, Le conseil municipal propose de valider le scénario 4.

Il présente les avantages de laisser une petite marge pour l'exploitation des réseaux et les futurs aléas et de pouvoir limiter la durée d'emprunt. Il permet en outre de bénéficier d'une subvention maximale auprès de l'Agence de l'Eau

Le tarif de l'assainissement fixé comme suit est soumis au vote :

**Part fixe : Abonnement : 90 €      part variable : prix au m3 : 1€**

**Pour : 12 voix**

## **4 Subvention prévention routière**

Depuis 1949, l'association Prévention Routière œuvre quotidiennement auprès des usagers de la route, afin de réduire le nombre et la gravité des accidents en menant des actions de sensibilisation destinées à faire évoluer les comportements. Elle œuvre également auprès des enfants par des séances au sein de nos écoles. Cette association intervient avec la collaboration de la gendarmerie.

En cette année perturbée par l'épidémie en cours, l'association n'a pas pu déployer ces animations et sollicite les communes afin de l'aider financièrement pour pérenniser son action.

**Une subvention de 100€ est soumise au vote :**

**Pour : 12 voix**

## **5 Acquisition biens immobiliers**

La commune doit faire l'acquisition de biens immobiliers pour mener à bien le programme expérimentation en faveur de l'habitat. Ce projet permettra d'embellir le cœur de village par la démolition de maisons inhabitées et en mauvais état et de créer des espaces ouverts.

Les parcelles qui doivent être achetées sont :

Maison ROUCH superficie 82 m2 prix : 10000€

Maison FIORANI superficie 65 m2 prix : 9000€

Maisons GAUTHIER superficie 27 et 30 m2 prix : 8660€

Maison indivision TOULOUSE superficie : 61 m2 prix : 600€

Maison RIVIERE superficie 8 m2 prix : 2500€

Maison LECOULS superficie 16 m2 prix : négociation en cours

L'acquisition de cette dernière maison fera l'objet d'une autre délibération en conseil municipal une fois que son prix sera défini.

La validation de ces acquisitions **hors maison LECOULS** est soumise au vote, M Gilbert TOULOUSE, partie prenante d'une des acquisitions ne prend pas part au vote.

**Pour : 11 voix**

## **6 Inscription de nos chemins au PDIPR**

Afin de protéger juridiquement les chemins ruraux, L'assemblée Départementale a approuvé le 3 juillet 1995 le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Les itinéraires de la commune sont présentés en séance sur une carte avec les modifications proposées.

**Ces modifications sont soumises au vote :**

**Pour : 12 voix**

## **7 Signature de promesses foncières pour le projet de renouvellement d'une centrale éolienne de production d'électricité sur la Commune**

La société RES instruit un projet de renouvellement des éoliennes. Pour ses besoins de démantèlement du parc existant, d'installations et d'exploitation du futur parc, la société a besoin d'utiliser le chemin de Nozière au Blancard, pour le transport du matériel et l'implantation des réseaux d'évacuation d'énergie.

A ce titre, et afin de sécuriser cet accès pour ses besoins, la société RES sollicite la commune pour la signature d'une promesse de convention de servitude. Cette servitude, si les travaux se réalisent serait définitivement signée pour une durée de 40 années avec indemnisation au départ de 20000€.

**Cette promesse de convention de servitude est soumise au vote :**

**Mme Sylvie GENIEYS partie prenante sort de la salle ne participe pas au débat et au vote**

**Pour : 11 voix**

## 8 Décisions Modificatives

Modifications budgétaires :

Une subvention prévue sur le compte des subventions transférables doit être portée sur le compte des subventions non transférables pour régularisation comptable.

**Cette modification est soumise au vote :**

**Pour : 12 voix**

**L'ordre du jour étant épuisé la séance du conseil municipal du 14 décembre 2020 est levée**

## Questions diverses

### Désignation d'un référent sentier

Suite à la régularisation des sentiers de randonnée pédestre, il a été décidé en réunion des Maires de la communauté de commune de désigner sur chaque commune un référent sentiers qui travaillera en lien avec M Daniel AURIOL référent sentiers communauté de communes.

**M Maxime REYNES est désigné référent sentiers pour la commune de BROQUIES.**